

Le Sénat établit le bilan des émeutes : un milliard d'euros de dommages, 793 millions d'euros de sinistres, un millier de blessés...

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 13 avril 2024

Source [Le Salon Beige] : Mercredi 10 avril, François-Noël Buffet, Président de la commission des lois, rapporteur de la mission d'information sur les émeutes survenues à compter du 27 juin 2023, [a présenté](#) les conclusions de la mission. [Le rapport est ici](#), l'essentiel [est là](#). Extrait :

Les émeutes de l'été 2023 ont eu pour conséquence un nombre élevé de victimes humaines. Deux décès sont directement liés aux émeutes, l'un à Cayenne, l'autre à Marseille. La mission d'information évalue, dans une fourchette basse, à plus d'un millier le nombre de personnes blessées, y compris légers, dans le cadre de ces émeutes, qu'il s'agisse des agents des forces de l'ordre, des émeutiers ou de la population générale. Dans le détail, 782 agents des forces de l'ordre – 674 policiers et 108 gendarmes –, et 3 sapeurs-pompiers ont été blessés. Au moins une quarantaine de blessés graves ont été répertoriés parmi les émeutiers ou la population générale. L'estimation des dommages aux biens atteint le chiffre, colossal et en nette hausse par rapport à 2005, d'un milliard d'euros. Les 16 400 sinistres déclarés aux assureurs représentent un coût de 793 millions d'euros, soit un montant quatre fois supérieur à celui des émeutes de 2005. L'indemnisation des collectivités territoriales correspond à 27 % de ce coût total. Le coût supporté par les assureurs ne correspond cependant qu'à une part des dommages aux biens résultant de ces émeutes, tous les sinistres n'étant pas nécessairement déclarés ou acceptés par les assureurs, lesquels n'ont pas toujours pris en charge la totalité du coût du sinistre. En outre, tous les biens publics ne sont pas assurés, l'auto-assurance étant fréquente dans le secteur public, notamment pour l'État.

[Lire la suite](#)

13/04/2024 01:00